

Pôle ressources / commande publique

DECISION
N° 2025 / 22

Prise en application de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

Décision du Maire d'attribuer et de signer le marché de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère – Quartier du Levant aux Andelys

Le Maire de la Commune des Andelys,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122.22 et L.2122-23,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la consultation en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation lancée en mai 2025 avec une date limite de remise des offres fixée au 25 juin 2026 à 12h00,

Vu la présentation par l'agence EAD, assistant à maîtrise d'ouvrage, du rapport d'analyse des offres lors de la Commission des Affaires Générales du 10 juillet 2025,

Considérant qu'il y a lieu d'établir un marché de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère sur le projet de renouvellement urbain du Quartier du Levant aux Andelys,

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER l'accord-cadre à bons de commande de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère du Quartier du Levant aux Andelys, à l'**AGENCE 22 DEGRES** sise 20 passage Saint-Sébastien 75011 PARIS avec un montant maximum de 220 000 € HT sur une durée de huit (8) ans.

ARTICLE 2 : DE SIGNER avec l'attributaire ci-dessus nommé, le marché de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère du Quartier du Levant aux Andelys ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

ARTICLE 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en est affiché à la porte de la mairie.

DIT que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure
- Monsieur le Trésorier des Andelys

Fait aux Andelys, le 25 juillet 2025



Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint

Léopold DUSSART